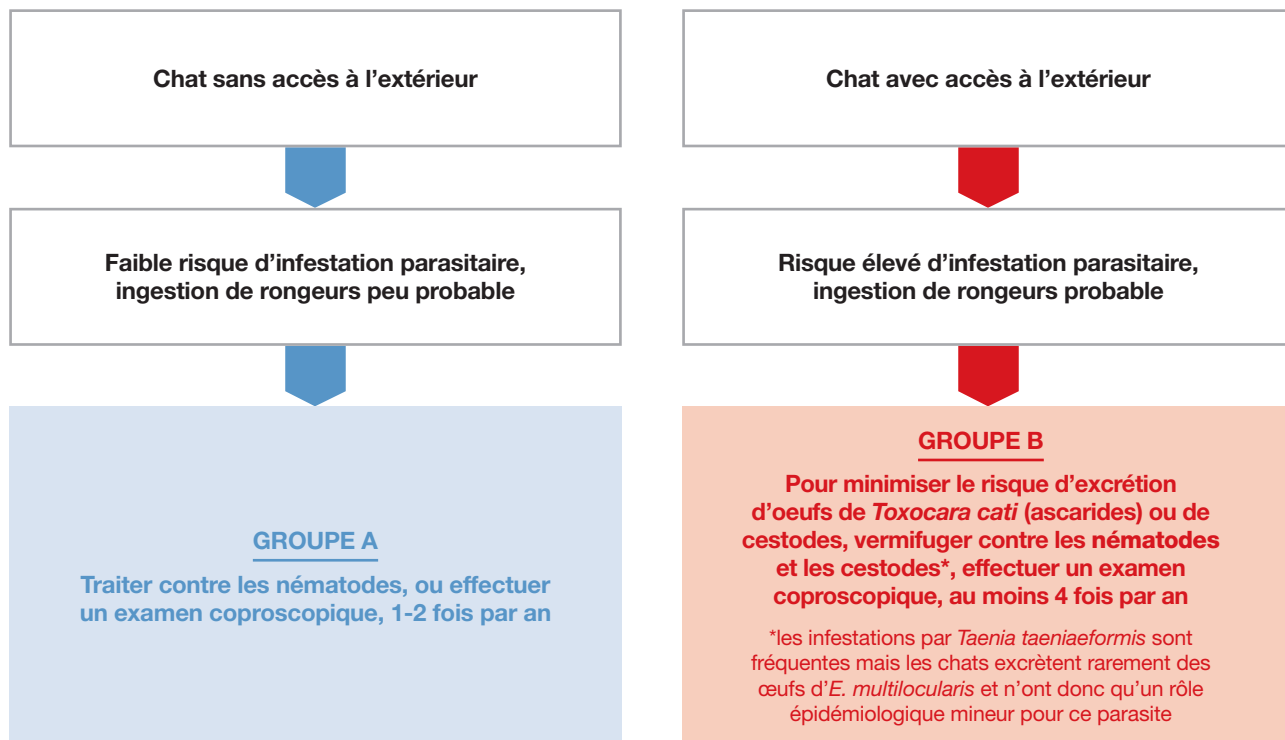


Schéma de vermifugation individuelle des chats



TRAITEMENTS COMPLEMENTAIRES POUR LES CHATS	
Nématodes	
Chatons	Dès 3 semaines d'âge, puis toutes les 2 semaines jusqu'à 2 semaines après le sevrage, puis mensuellement jusqu'à leurs 6 mois d'âge.
Chattes gestantes	Un traitement unique à l'aide d'un <i>spot-on</i> d'émodepside approximativement 7 jours avant la mise-bas permet de prévenir la transmission lactogène des larves de <i>Toxocara cati</i> aux chatons.
Chattes allaitantes	Traiter lors du 1 ^{er} traitement des chatons (voir ci-dessus).
Chats à risques d'infestation plus élevés (ex : participation à des concours et expositions, vie en chatteries)	2 traitements : maximum 4 semaines avant puis 2 à 4 semaines après l'évènement. Pour les chatteries : vermifuger suivant l'évaluation du risque, 4 à 12 fois par an ou décider de vermifuger sur la base de résultats d'examens coproscopiques mensuels.
Vie commune avec des enfants de moins de 5 ans ou des personnes immunodéprimées	Selon l'évaluation des risques, vermifuger mensuellement ou décider de vermifuger sur la base de résultats d'examens coproscopiques mensuels.
Cestodes	
Mange de la viande et/ou des abats crus, chasse des proies	Idéalement, les chats doivent être testés au moins 4 fois par an par examen coproscopique et traités en fonction des résultats ou vermifugés au moins 4 fois par an.
Infestation par des puces (Hôte intermédiaire de <i>Dipylidium</i>)	Traiter une fois après confirmation de l'infestation.
Chasse des petits rongeurs et vit dans une zone enzootique pour <i>E. multilocularis</i> (ou voyage dans une zone enzootique pour <i>E. multilocularis</i>)	Les chats excrètent rarement des œufs d' <i>E. multilocularis</i> et n'ont donc qu'un rôle épidémiologique mineur pour ce parasite.
Filaire cardiaque (<i>Dirofilaria immitis</i>)*	
Chats vivant en zone d'enzootie de <i>D. immitis</i>	Traitement prophylactique mensuel contre les larves de <i>D. immitis</i> à base de lactones macrocycliques durant la saison d'activité des moustiques.
Voyage ou importation à destination / en provenance de zones enzootiques pour <i>D. immitis</i>	A réaliser dans les 30 jours suivant l'arrivée dans la zone à risque, puis mensuellement jusqu'à 30 jours après le retour de voyage.

- La vermifugation doit toujours être réalisée sur les conseils d'un vétérinaire. L'examen coproscopique, comme suggéré dans les groupes A et B, est une bonne alternative aux protocoles de vermifugation standardisés.
 - La fréquence de vermifugation doit être déterminée sur la base d'une analyse de risques pour l'animal, et pour les propriétaires dans le cas de parasites zoonotiques (Tableaux 3 & 5). La réalisation en complément d'examens coproscopiques permet d'estimer plus précisément le risque d'infestation parasitaire.
- * Des informations détaillées sur l'infestation par *D. immitis* chez les chiens et les chats figurent dans le guide n°4 d'ESCCAP : « La lutte vis-à-vis des agents pathogènes vectorisés chez le chien et le chat » (www.esccap.fr).